

Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2024, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 13 juin 2024 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Vingt citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue la présence de Monsieur Aubin Montavon, vice-président du Triage forestier Rangiers-Sorne, présent pour le point 3 de l'ordre du jour. Il propose Madame Jeannine Giuliani et Monsieur Bertrand Luraschi pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 26 février 2024, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2023 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 500'000.00, destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage forestier Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la Commune mixte de Develier de Fr. 56'900.00 et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem, son épouse Marie-Laure Sindjou Noubouwo, leurs enfants Claude Noa Sindjou Noubouwo, Ian Sindjou Kouam et Ray Sindjou Tchenche ;
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 26 février 2024 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2023 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

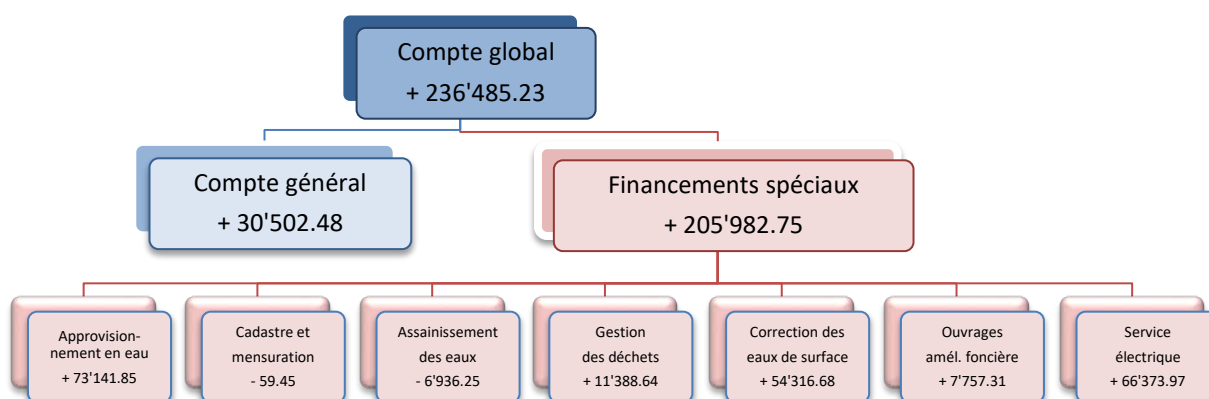
Monsieur Sigismond Jacquod a le plaisir de présenter les comptes 2023 de la Commune mixte de Develier, et ce avec un large sourire. En effet, le résultat est surprenant et réjouissant puisque le budget prévoyait une perte de Fr. 227'260.00 et que les comptes affichent un excédent de Fr. 236'485.23.

Les comptes ont été approuvés par la Commission de gestions des finances les 10 avril et 22 mai 2024, par le Conseil communal les 13 mai et 3 juin 2024 et révisés par la fiduciaire Fidag Jura SA les 27, 28 et 29 mai 2024.

Le bon résultat provient pour une bonne part de recettes fiscales supérieures à celles attendues mais également à une maîtrise des coûts administratifs grâce une gestion rigoureuse des dépenses.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

Dans un premier temps, ce dernier indique que les charges totales de la Commune se sont montées à Fr. 8'276'197.48. et les revenus à Fr. 8'512'682.71, donnant le résultat suivant :



Monsieur Sigismond Jacquod rappelle que le compte général est financé par les recettes fiscales et les financements spéciaux par les taxes. La fortunes des comptes des financements spéciaux demeurent affectés au but qui leur est attribué.

Les différents chapitres sont passés en revue.

O. Administration générale

Comptes 2023			Budget 2023		
0 Administration générale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Législatif	10'001.40	-	13'460.00	-
012	Exécutif	79'545.28	19'938.90	80'010.00	17'500.00
022	Services généraux	553'362.00	219'077.31	552'220.00	216'110.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	46'447.85	2'272.30	44'790.00	2'700.00
Administration générale		689'356.53	241'288.51	690'480.00	236'310.00
Charges nettes		448'068.02		454'170.00	
Différence		-6'101.98			

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

1. *Ordre et sécurité publics – Défense*

Comptes 2023			Budget 2023	
1 Ordre et sécurité publics - Défense	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140 Questions juridiques	28'899.30	29'925.60	22'000.00	27'300.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	57'185.55	57'050.75	57'000.00	57'000.00
161 Défense militaire	4'770.00	-	4'650.00	-
162 Défense civile	55'109.45	12'846.95	75'290.00	9'400.00
Ordre et sécurité publics - Défense	145'964.30	99'823.30	158'940.00	93'700.00
Charges nettes			65'240.00	
Différence			-19'099.00	

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

2. *Formation*

Comptes 2023			Budget 2023	
2 Formation	Charges	Revenus	Charges	Revenus
212 Degré primaire	1'077'159.60	56'689.35	1'131'850.00	57'700.00
213 Degré secondaire I	627'319.30	-	623'990.00	-
214 Ecoles de musique	874.91	-	1'000.00	-
219 Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4'150.30	-	3'800.00	-
220 Ecoles spécialisées	195'126.35	-	192'650.00	-
299 Formation, non mentionné ailleurs	4'690.20	-	5'300.00	-
Formation	1'909'320.66	56'689.35	1'958'590.00	57'700.00
Charges nettes			1'900'890.00	
Différence			-48'258.69	

2122.36110.00 Participation aux charges de l'enseignement

Les charges de l'enseignement sont réparties dans 9 comptes différents (école primaire, école secondaire, transports, enseignement spécialisé, etc.). Sur la globalité, ces charges sont restées stables.

Selon les indications fournies par le Service cantonal de l'enseignement, le montant total des dépenses atteint 115.546 millions de francs et laisse apparaître une augmentation de 2.67 % par rapport aux charges de l'année 2022. Cette augmentation s'explique par la progression des annuités, ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement.

Pour rappel, les Communes participent à hauteur de 63.50 % de ces charges, dépenses qui sont ensuite réparties en fonction de la population.

2130.36121.25 Associations communales du même Canton

Notre participation à l'excédent de charges du Collège de Delémont est basée sur le nombre d'habitants et le nombre d'élèves fréquentant cet établissement (55 pour 2023).

3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Comptes 2023			Budget 2023	
3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312 Conservation monuments historiques - protection paysage	-	-	700.00	-
321 Bibliothèques	5'133.60	-	5'060.00	-
329 Culture	11'521.30	524.00	21'500.00	1'000.00
341 Sports	50'207.20	-	43'900.00	1'600.00
342 Loisirs	26'708.39	21'179.80	27'350.00	21'500.00
350 Eglises et affaires religieuses	1'612.60	-	1'700.00	-
Culture - Sports - Loisirs - Eglises	95'183.09	21'703.80	100'210.00	24'100.00
Charges nettes	73'479.29		76'110.00	
Différence	-2'630.71			

3419.36369.02 Autres organisations privées à but non lucratif (sociétés locales)

Le Football-Club de Develier a dû faire face à des dépenses importantes, notamment pour l'entretien du terrain principal. Le Conseil communal, en séance du 20 mars 2023, a pris la décision de débloquer un montant supplémentaire, ainsi qu'un don unique pour la réparation de la tondeuse.

Depuis l'année passée, l'eau utilisée pour les terrains et non facturées au FC est tout de même comptabilisée comme une contribution aux sociétés locales.

4. Santé

Comptes 2023				Budget 2023	
4 Santé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
411 Hôpitaux	324.10	-	350.00	-	
432 Lutte contre les maladies, autres	410.00	-	500.00	-	
433 Service médical scolaire	8'267.15	-	8'600.00	-	
434 Contrôle des denrées alimentaires	135.80	-	150.00	-	
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	-	600.00	-	
Santé	9'737.05	-	10'200.00	-	
Charges nettes	9'737.05		10'200.00		
Différence	-462.95				

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

5. Prévoyance sociale

Comptes 2023			Budget 2023		
5 Prévoyance sociale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'615.90	3'724.00	5'400.00	3'800.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	439'526.00	-	442'300.00	-
533	Prestation aux retraités	5'160.35	-	5'500.00	-
545	Prestations aux familles	603'055.11	245'023.35	428'350.00	406'800.00
559	Chômage	30'839.00	-	35'900.00	-
572	Aide économique	230'797.05	115'943.60	291'000.00	71'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	353'940.76	-	363'700.00	-
Prévoyance sociale		1'669'934.17	364'690.95	1'572'150.00	481'600.00
Charges nettes		1'305'243.22		1'090'550.00	
Différence		214'693.22			

5454 UAPE La Récré

Un problème de compréhension a surgi avec la prise en charge par l'Action sociale d'une partie des frais de fonctionnement de l'UAPE. Depuis plusieurs années, il a été indiqué que les normes utilisées par les services de l'Etat sont :

- un forfait par place (Fr. 7'811.50 pour l'année 2023)
- un forfait par période vendue (Fr. 13.05 pour l'année 2023).

C'est le résultat de ce calcul qui a été comptabilisé chaque année comme participation de l'Etat aux frais de l'UAPE. Or, il s'est avéré qu'il y avait une différence entre les prévisions et les charges réellement retenues par le Service de l'action sociale.

Lors de la réception du calcul et du décompte à la fin de l'année 2022, un contact a été pris avec le comptable du Service de l'Action sociale, pour mieux comprendre les données utilisées par l'Etat étant donné qu'il y avait toujours un apurement des comptes présentés par la Commune de Develier et donc un montant non pris en charge. Il s'avère que le calcul susmentionné est correct. Il est cependant nécessaire d'en déduire les participations facturées aux parents, ce qui n'a jamais été fait jusqu'aux comptes 2022. Pour le bouclage 2023 et l'établissement du budget 2024, il a été tenu compte de cet état de fait.

Durant ces années, il a été surestimé comptablement la prise en compte des charges de l'UAPE par l'action sociale. Les apurements des services de l'Etat sont les suivants :

· Apurement des comptes 2015 (comptabilisé en 2017) :	Fr.	9'440.80
· Apurement des comptes 2016 (comptabilisé en 2018) :	Fr.	15'500.90
· Apurement des comptes 2017 (comptabilisé en 2019) :	Fr.	31'556.75
· Apurement des comptes 2018 (comptabilisé en 2020) :	Fr.	81'710.25
· Apurement des comptes 2019 (comptabilisé en 2021) :	Fr.	89'387.84
· Apurement des comptes 2020 (comptabilisé en 2022) :	Fr.	70'818.24
· Apurement des comptes 2021 (comptabilisé en 2023) :	Fr.	64'108.24.

Cette situation a provoqué une augmentation du compte transitoire utilisé pour ces écritures. A ce jour, il s'agit d'un montant cumulé, pour les années comptables 2019 à 2023, de Fr. 150'794.77 qui figure sous la rubrique 10430.00 et qu'il serait nécessaire de résorber dans les futurs comptes. Dans le détail :

· Comptes 2019 :	Fr.	64'841.65
· Comptes 2020 :	Fr.	42'221.65
· Comptes 2021 :	Fr.	6'496.41
· Comptes 2022 :	Fr.	26'676.76
· Comptes 2023 :	Fr.	10'558.30

Le Conseil communal a décidé de dissoudre ce compte transitoire sur l'année 2023.

5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale

Les dépenses des Communes sont supérieures de 0.9 %, correspondant à l'ouverture d'une quarantaine de places supplémentaires dans les crèches et UAPE.

6. Trafic et télécommunications

Comptes 2023			Budget 2023	
6 Trafic et télécommunications	Charges	Revenus	Charges	Revenus
615 Routes communales	484'499.76	272'072.55	478'820.00	218'500.00
621 Infrastructures des transports publics	2'400.00	-	2'400.00	-
622 Trafic régional et d'agglomération	28'763.95	-	25'500.00	-
629 Autres transports publics	774.95	509.60	500.00	-
640 Télécommunications	6'600.00	-	6'600.00	-
Trafic et télécommunications	523'038.66	272'582.15	513'820.00	218'500.00
Charges nettes	250'456.51		295'320.00	
Différence	-44'863.49			

6150.42609.01 – Autres remboursements et participations (investissements)

Il s'agit ici de la ventilation des heures des collaborateurs des services externes dans les divers investissements en cours, soit l'interconnexion et PRO-VITA.

6150.46121.02 Dédommagements des financements spéciaux

Les heures des employés des services externes sont ventilées précisément selon les rapports horaires.

6295 Trafic urbain – réseaux ferroviaires

Depuis le 1er décembre 2023, l'administration communale propose à la population la vente de cartes journalières CFF. Monsieur Sigismond Jacquod donne la parole au secrétaire communal pour donner quelques informations complémentaires à ce sujet. Ce dernier informe l'Assemblée des prix de ces cartes.

7. Protection de l'environnement – Aménagement territoire

Comptes 2023			Budget 2023	
7 Protection de l'environnement - Aménagement territoire	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710 Approvisionnement en eau	362'354.43	435'496.28	336'950.00	345'600.00
720 Assainissement des eaux	157'800.10	150'863.85	180'325.00	134'475.00
730 Gestion des déchets	120'275.11	131'663.75	129'330.00	138'400.00
741 Corrections des eaux de surface	45'653.32	99'970.00	82'700.00	147'200.00
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	6'976.20	-	9'200.00	-
771 Cimetières, crématoires	16'688.35	-	8'820.00	5'000.00
779 Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	8'406.05	-	5'050.00	-
790 Aménagement du territoire	58'095.10	40'000.00	41'150.00	20'000.00
Protection de l'environnement - Aménagement territoire	776'248.66	857'993.88	793'525.00	790'675.00
Revenus nets/charges nettes	-81'745.22		2'850.00	
Différence	-84'595.22			

7100 Approvisionnement en eau potable

Ce service présente un excédent de revenus de Fr. 73'141.85. Cette importante différence est due à une facturation sur 15 mois (01.10.2022 au 31.12.2023) en lieu et place des 12 mois habituels (01.10.2022 au 30.09.2023). La raison principale est l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2024, du nouveau Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux et de la nouvelle taxe y-relative.

Un retrait de Fr. 17'858.70 a été effectué sur le fonds MCH1 afin de couvrir les investissements liés au bouclage du réseau d'eau dans le secteur de la Route de Courtételle et de la Rue des Prés (amortissements non planifiés).

Le fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'approvisionnement en eau a été alimenté à hauteur de Fr. 77'441.45, selon la réglementation en vigueur. Un prélèvement de Fr. 33'018.38 a servi à couvrir les charges financières du service.

7200. Elimination et traitement des eaux

Un excédent de charges de Fr. 6'936.25 est enregistré pour ce service. Les mêmes commentaires que ci-dessus sont donnés au sujet de la facturation supérieure aux prévisions.

7300. Gestion des déchets

Ce financement spécial présente un excédent de revenus de Fr. 11'388.64. La rubrique 7300.31019.00 correspond à l'achat de sacs taxés par l'administration et qui sont ensuite revendus (7300.42509.53).

Le SEOD a réintroduit sa contribution annuelle (part aux revenus) versées aux Communes membres à raison de Fr. 15.00 par habitant dès 2022.

7410. Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)

Les charges administratives de ce chapitre ont été financées par le compte d'investissement du projet PRO-VITA.

7411. Corrections de cours d'eau (PRO-VITA)

L'encaissement de la taxe pour les eaux de surface (selon le RGES) a servi à financer les travaux d'entretien des berges et des ruisseaux, ainsi que les charges financières relatives au projet PRO-VITA. Le solde, soit Fr. 54'316.68, a été reporté sur le financement spécial.

7905. Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti

Un projet privé a bénéficié, pour la première fois, d'une subvention communale pour la réhabilitation du patrimoine bâti.

8. Economie publique

Comptes 2023			Budget 2023	
8 Economie publique	Charges	Revenus	Charges	Revenus
811 Administration, exécution et contrôle	244.50	-	1'000.00	-
812 Améliorations structurelles	11'537.49	19'294.80	19'050.00	19'300.00
820 Sylviculture	995.00	-	1'000.00	-
840 Tourisme	5'736.00	113.00	4'500.00	-
871 Electricité	2'401'627.05	2'468'001.02	2'309'430.00	2'348'550.00
Economie publique	2'420'140.04	2'487'408.82	2'334'980.00	2'367'850.00
Revenus nets	67'268.78		32'870.00	
Différence	34'398.78			

871. Electricité

Le marché de l'électricité fluctue grandement depuis deux ou trois ans. Grâce aux compétences des collaborateurs de notre société d'approvisionnement SACEN SA, ces importantes variations ont pu être relativement bien contenues.

Les résultats financiers sont les suivants :

- prélèvement sur le fonds pour l'efficacité énergétique :	Fr.	15'897.50
- alimentation du fonds pour l'éclairage public :	Fr.	3'787.55
- prélèvement sur le fonds pour l'entretien du réseau :	Fr.	67'881.10
- alimentation du fonds de lissage énergie :	Fr.	26'760.74
- alimentation du fonds de résultat du SED :	Fr.	78'483.92

A noter qu'une somme de Fr. 121'815.35 a été prélevée sur le fonds d'entretien du réseau MCH1 pour financer les travaux d'extension du réseau dans la zone d'utilité publique (amortissement non planifié).

9. Finances et impôts

Comptes 2023			Budget 2023	
9 Finances et impôts	Charges	Revenus	Charges	Revenus
910 Impôts	17'797.67	4'094'197.55	20'700.00	3'648'800.00
920 Conventions fiscales	-	20'298.00	-	32'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	58'468.00	-	58'400.00	-
950 Parts aux recettes, autres	-	-	-	-
961 Intérêts	32'103.56	70'180.93	67'260.00	96'710.00
963 Immeubles du patrimoine financier	18'615.39	17'428.80	12'750.00	19'200.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2'566.48	-	3'000.00	-
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ²	-	673.45	-	600.00
999 Clôture	-	-	-	-
Finances et impôts	129'551.10	4'202'778.73	162'110.00	3'797'310.00
Revenus nets	4'073'227.63		3'635'200.00	
Différence	438'027.63			

9100. Impôts directs des personnes physiques

Les rentrées fiscales des personnes physiques enregistrent une augmentation d'environ Fr. 248'000.00 par rapport au budget :

- + Fr. 50'000.00 en plus au niveau des impôts de l'année 2023,
- + Fr. 73'000.00 pour les variations des années antérieures,
- + Fr. 125'000.00 pour l'impôt des frontaliers.

9101. Impôts directs des personnes morales

Les revenus fiscaux des personnes morales augmentent de Fr. 97'000.00 par rapport aux estimations budgétaires, notamment au niveau des variations des années antérieures.

9102. Autres impôts directs

Les gains immobiliers, en capital et sur les successions sont supérieurs de Fr. 100'000.00 aux prévisions budgétaires.

9201.46000.00 Rétrocession IFD

Une compensation des pertes fiscales dues à la RFFA a été prévue par l'Etat jurassien par un versement du 40 % du montant supplémentaire touché par le Canton au titre d'impôt fédéral direct. En 2022, cette somme était de Fr. 19'690.00. Pour 2023, c'est un montant de Fr. 20'298.00 qui a été touché.

9610. Intérêts actifs

Les taux d'intérêts sont à nouveau positifs depuis l'année 2023.

9611. Intérêts passifs

Pour l'heure, les intérêts passifs restent en dessous des prévisions budgétaires. Notre taux moyen d'intérêt reste bas à 1.4 %. A ce jour, les nouvelles affaires se concluent à des taux situés entre 1.5 et 2 %. De nombreux indicateurs avancés indiquent toutefois de plus en plus clairement une prochaine baisse des taux.

Après cette présentation des différents chapitres, Monsieur Sigismond Jaquod indique que les investissements se sont montés à Fr. 2'257'839.25 avec des subventions et remboursements à hauteur de Fr. 1'574'994.15.

Au niveau du bilan, Monsieur Sigismond Jacquod indique que l'endettement net par habitant, au 31 décembre 2023 était de Fr. 3'149.48 et l'endettement brut de Fr. 5'148.75. L'endettement brut par habitant, sans les financements spéciaux, se monte à Fr. 3'017.67.

Monsieur Sigismond Jacquod en a terminé avec la présentation des comptes. Il remercie Monsieur Roger Fleury, ainsi que son adjointe, Madame Rina Haxh pour l'excellent travail réalisé.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir la différence entre l'endettement brut et l'endettement net. Le brut est calculé avec l'ensemble des dettes et le net est calculé sur l'ensemble des dettes moins les disponibilités financières.

Monsieur GS demande à quelle hauteur l'endettement net devient critique. Selon les indicateurs financiers, l'endettement net devient critique s'il dépasse Fr. 5'000.00.

Monsieur MS demande la part des impôts des frontaliers par rapport aux rentrées fiscales des personnes morales. Il est répondu que ces impôts se montent à Fr. 260'000.00. et qu'il n'y a pas de rapport avec les impôts des personnes morales.

Monsieur HD demande si un versement a été fait à la réserve budgétaire. Non, le Conseil communal a privilégié l'amortissement en lien avec les charges de l'UAPE.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2023 qui présentent un excédent de produits de Fr. 236'485.23.

Monsieur Sigismond Jacquod passe ensuite à la présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de Fr. 35'964.38 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 6'300.00. Il relève que la Bourgeoisie n'a pas de dettes et n'a pas de commentaire à faire par rapport à ces comptes.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2023 de la Bourgeoisie qui présentent un bénéfice de Fr. 35'964.38.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 500'000.00, destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage forestier Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la Commune mixte de Develier de Fr. 56'900.00 et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Cette demande du Triage forestier souhaite diminuer les coûts d'exploitation et garantir des conditions de travail sécuritaires et efficaces.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis. Ce dernier passe directement la parole à Monsieur Aubin Montavon.

En préambule, Monsieur Aubin Montavon présente brièvement le triage forestier Rangiers-Sorne. Il s'agit d'une corporation de droit public regroupant les bourgeoisies indépendantes de Boécourt-Séprais, Bourrignon, Montavon, Sceut et Undervelier ainsi que les communes mixtes de Courtételle, Develier, Haute-Sorne et Saulcy. L'équipe forestière est composée d'un contremaître, d'un forestier-bûcheron, d'un débardeur et d'un apprenti. Les buts du Triage sont de favoriser la collaboration entre propriétaires et partenaires et de maintenir une équipe forestière commune pour contribuer à la formation professionnelle.

Un équipement mécanique pour débarder le bois lors des coupes forestières est indispensable, raison pour laquelle il est proposé ce crédit. Ce nouvel engin permettra au Triage d'optimiser l'organisation et les opérations de coupe et de renforcer la réactivité et l'efficacité de l'équipe forestière. De plus, cela permettra de diminuer les coûts. En effet, le coût de location actuel est de Fr. 130.00/heure alors que le nouveau tracteur aura un coût horaire de Fr. 107.00. Son utilisation a été estimée à 700 h. par année.

La majorité des voix des partenaires doit être atteinte pour l'acceptation de ce crédit. Le coût est réparti entre les partenaires selon une clé de répartition. Pour la Commune mixte de Develier, cette clé représente 11.38%, soit une participation de Fr. 56'900.00. Toutefois, il est prévu de prélever ce montant sur le fonds forestier d'exploitation. Le fonds forestier d'exploitation, prévu par la loi forestière cantonale, sert précisément à financer des engins d'exploitation (art. 14 de l'ordonnance sur les forêts RSJU 921.111.1) : *« Le fonds d'exploitation vise à réserver des moyens destinés à financer des travaux forestiers extraordinaires, des infrastructures nécessaires à la gestion, ainsi que des engins d'exploitation et des équipements de gestion ».*

Si le fonds forestier d'exploitation ne suffit pas, il est possible de prélever dans le fonds d'anticipation selon l'article 16, al.2, let c, RSJU 921.111. Le fonds d'anticipation permet de financer les investissements importants lorsque les ressources du fonds d'exploitation ne suffisent pas.

Selon le souhait des délégués du Triage, l'amortissement du véhicule sera rétrocédé aux partenaires, toujours selon la clé de répartition. Cet amortissement est prévu sur une période de 12 ans.

L'assemblée des délégués du Triage forestier Rangiers-Sorne du 29 février dernier a préavisé favorablement cet investissement.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Aubin Montavon pour ses explications et ouvre la discussion.

Madame JG demande si d'autres partenaires ont déjà accepté ce crédit. Oui, la majorité est déjà atteinte. Undervelier et Haute-Sorne doivent encore se prononcer.

Monsieur Sigismond Jacquod souhaite connaître le délai pour l'acquisition de ce tracteur. Monsieur Aubin Montavon indique que c'est une procédure de marché publique et que le délai de livraison est d'environ 18 mois.

Monsieur WM demande comment sera géré l'attribution de ce tracteur. Les gardes forestiers s'occuperont de cela et la répartition du temps devrait être en lien avec la clé de répartition.

Monsieur Noël Saucy demande si un chauffeur est attribué à ce véhicule. Oui, c'est le cas mais une deuxième personne sera formée à la conduite de ce tracteur.

Monsieur Frédéric Scheurer demande quelle est la durée de vie de ce tracteur. Entre 12 et 15 ans.

Monsieur BL souhaite savoir pourquoi l'Assemblée doit se prononcer sur l'entier du crédit, soit Fr. 500'000.00 alors que la part pour la Commune mixte est fixée à Fr. 56'900.00. En raison des compétences financières, tous les partenaires passent l'entier du crédit. C'est une procédure courante et normale.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote final à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 500'000.00, destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage forestier Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la Commune mixte de Develier de Fr. 56'900.00 et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem, son épouse Marie-Laure Sindjou Noubouwo, leurs enfants Claude Noa Sindjou Noubouwo, Ian Sindjou Kouam et Ray Sindjou Tchenche

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier est ravi de passer cette demande de droit de cité communal.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis. Toutefois, Monsieur le président prie Madame Marie-Laure Sindjou Noubouwo et Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem de quitter la salle afin que l'Assemblée puisse délibérer.

Madame Marie-Laure Sindjou Noubouwo, Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem et leurs enfants Claude Noa, Ian et Ray demandent la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Ils sont de nationalité camerounaise. Madame et Monsieur sont nés au Cameroun et sont arrivés en Suisse en 2011 pour Madame et 2012 pour Monsieur. Ils ont trois enfants, Claude Noa né en 2016, Ian né en 2018 et Ray né en 2023.

Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem est économiste et Madame Marie-Laure Sindjou Noubouwo est opératrice. Claude Noa et Ian sont scolarisés à Develier. La famille est bien intégrée dans le village où elle jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le droit de cité communal présentée par Monsieur Gilbert Sindjou Kamdem, son épouse Marie-Laure Sindjou Noubouwo, leurs enfants Claude Noa Sindjou Noubouwo, Ian Sindjou Kouam et Ray Sindjou Tchuenche

5. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat ouvre la discussion pour les divers.

Madame BL remercie le Conseil communal pour son travail. Monsieur le président relève également l'excellent travail des Autorités communales et des employés communaux.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir et souhaite un bel été à tout le monde. Il indique que la Commune invite les participants à l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Il lève l'Assemblée à 20h30 en présence de vingt personnes, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat